

**Sujet :** [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

**Date :** 22/03/2022 14:58

**Pour :** pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Bonjour,

**Je suis contre le projet d'installation d'une usine de Méthanisation à 70190 GRANDVELLE** pour les raisons suivantes :

En période de récolte, pour alimenter les **36000t par an** du digesteur, cela représente au minimum **250** camions de transport **par jour** dont 70% sur le trajet RIOZ-GRANDVELLE soit à minima 150 passages "aller" pour un total de **300 allers et retours**, sur des routes totalement inadaptées à un tel trafic. Certaines des voies empruntées font **moins de 6m de large**. En outre, le trajet GRANDVELLE-RECOLOGNE LES RIOZ emprunte la RD 474 puis le chemin de desserte forestière appartenant à la commune de MAIZIERES qui rejoint la D192 avant Recologne. Ce chemin est interdit aux poids lourds mais, cette interdiction est régulièrement bafouée.

Ce surplus de trafic

- nuit à la **sécurité** dans les communes traversées, notamment à proximité des écoles,

- et augmente de manière significatives les **nuisances sonores et olfactives et la pollution**. En ce sens **de nombreuses communes ont mis en place des déviations (RIOZ, GRANDVELLE, PESMES, GY, FRETIGNEY...)** pour stopper ces nuisances : **cherchez l'erreur !!**

Les porteurs du projet déclarent que le volume des produits à traiter dans le digesteur sera de **99t par jour soit 36000t par an**. Or la taille de ce digesteur (45m de diamètre sur 6m de hauteur) permet le traitement de **60 000t** par an soit **près du double du projet initial** et ce **sans aucun contrôle**. Ceci **multiplie par 2 les risques très élevés**, évoqués au point précédent.

En outre dans d'autres digesteurs de Haute Saône, l'apport de cultures spécifiques (CIVES) ne suffit pas et il faut avoir recours en complément des CIVES à au moins **une semi-remorque pleine de bananes une fois par mois** pour faire de la méthanisation : **les bananes viennent de Haute Saône ????**

Le volume très important de digestat doit être épandu sur **moins de 1200ha**. Ceci sature les sols. Les lieux d'épandage (Maizières, Recologne les Rioz, ...) sont dans un **milieu karstique**. Les **nappes phréatiques et les cours d'eau** (la Romaine, les Dhuis, la Jouanne, ... la Saône par voie de conséquence) **sont mis en danger**. **Le risque de**

**pollution n'est pas pris en compte ce qui est inadmissible.**

L'épandage intensif sur de petites surfaces va augmenter de manière très significative les nuisances olfactives. **Ceci implique une dévalorisation importante de nos habitations (entre 25 et 30%) : qui va compenser cette perte ? Les collectivités territoriales ou l'état s'engagent-ils à nous dédommager ???**

**Bilan carbone négatif:**

- Les cultures destinées à alimenter le digesteur viennent d'entreprises agricoles éloignées dont certaines sont à plus de **55km**. A ajouter l'encombrement supplémentaire de départementales déjà surchargées par les transports routiers (RD 474 par exemple).

- **En outre, le méthane est 200 fois plus un gaz à effet de serre que le CO2 : à méditer !!**

Par ailleurs, il y a besoin de **27 km** de canalisations pour rejoindre le grand Besançon, quel est le **bilan carbone** de ces travaux, qui seront effectués au détriment des structures existantes dans les communes. En outre,

Quel sera le sort réservé aux routes défoncées par ces tranchées ?

Lors de la réalisation de ces travaux, s'ils se réalisent, cela engendrera une gêne importante et un coût financier supplémentaire compte du prix du carburant, pour les salariés tenus de se rendre au travail

Y aura-t-il une prime du "**quoi qu'il en coûte**" et qui la financera ?

Compte tenu du contexte actuel en **RUSSIE et en UKRAINE,**

Certains peuvent penser que nous devons tout faire pour nous libérer des contraintes énergétiques russes, notamment en ce qui concerne la fourniture de gaz. Mais, le projet en cours ne représente que **moins de 5% de la consommation du grand Besançon soit une quantité négligeable**. Dans ces conditions,

il serait plus intelligent de réserver **ces terrains agricoles à la culture du blé** pour compenser la menace de **pénurie** de produits destinés à l'alimentation. En effet la **Russie et l'Ukraine représentent 40% de la production mondiale de blé, ce qui n'est pas négligeable.**

Ce projet est destiné à alimenter les finances des concepteurs par le biais des subventions. **Celles-ci ne viennent-elles pas de l'argent public donc de nos impôts ?**

**En conclusion ce projet de production de méthane, n'a rien d'écologique mais il sert uniquement à une opération financière pour quelques investisseurs qui se disent agriculteurs bio au détriment de toute une population rurale qui est largement oubliée et non défendue par les pouvoirs publics et nos élus!!**

**Raisons pour lesquelles ce même projet a été retoqué en 2018, à DEVECEY, commune du grand Besançon!!**

Les points ci-dessus sont développés à partir des données contenues dans le projet déposé par les concepteurs

Nicole SCHUSTER [REDACTED]